

**COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL
DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017
À CORBEIL CERF**

I – Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Dominique TOSCANI est désigné secrétaire de séance.

II – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 22 juin 2017

Le compte-rendu du comité syndical du 22 juin 2017 ne suscite aucune remarque et ***est donc approuvé à l'unanimité.***

III – Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)

Fin mai / début juin, les délégataires du territoire ont remis au SMEPS leur rapport annuel 2016. Suite à cela, la collectivité doit présenter son propre rapport : le RPQS.

Lors de la séance, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau a été présenté aux élus.

Après en avoir délibéré, ***le Comité Syndical approuve à l'unanimité*** la diffusion au public du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable 2016.

IV – Convention de remboursement – rue Henri Barbusse à Méru

Monsieur le Président expose que le SMEPS a réalisé des travaux d'extension de réseau afin de pouvoir alimenter un bâtiment appartenant à la commune de Méru – rue Henri Barbusse.

Cette commune s'est engagée auprès du SMEPS à payer les travaux relatifs à la réalisation du branchement d'eau potable (comme tout abonné du service).

Afin de régulariser cette situation, une convention de remboursement détaillant les sommes dues par la commune vous a été présentée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, ***approuve à l'unanimité la signature de la convention de remboursement*** avec la commune de Méru.

V – Convention de remboursement – rue du Vert Galant à Bornel

Monsieur le Président expose que le SMEPS a réalisé des travaux de pose de poteaux incendie sur la commune de Bornel – rue du Vert Galant afin de répondre aux prescriptions du SDIS de Méru.

Cette commune s'est engagée auprès du SMEPS à payer les travaux relatifs à la pose (ou au déplacement) des poteaux incendie.

Afin de régulariser cette situation, une convention de remboursement détaillant les sommes dues par la commune vous a été présentée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, ***approuve à l'unanimité la signature de la convention de remboursement*** avec la commune de Bornel.

VI – Convention de rétrocession – Jardin d'émeraude à Méru

Monsieur le Président vous a demandé de l'autoriser à signer, avec l'OPAC de l'Oise, une convention de rétrocession des réseaux de distribution d'eau potable. Ceux-ci desservant à terme, le lotissement les Jardins d'Émeraude à Méru, constitué de 15 lots.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, ***approuve à l'unanimité la signature de la convention de rétrocession*** avec l'OPAC de l'Oise.

VII –Permis de construire – station de Parfondeval

Monsieur le Président vous a rappelé qu'afin de traiter les eaux venant du forage de Parfondeval, une station de traitement des pesticides doit être construite (engagement auprès du Préfet et approuvé par le comité dans le programme pluriannuel de travaux).

Pour cela un permis de construire doit être déposé auprès de la Commune de Laboissière-en-Thelle (selon l'article R421-1 du code de l'urbanisme).

Il vous a donc été demandé d'autoriser le Président à déposer un permis de construire pour la réalisation de cette station de traitement des pesticides.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, ***approuve à l'unanimité le dépôt d'un permis de construire*** auprès de la Commune de Laboissière-en-Thelle.